

19 juillet, 2019

Objet: Avis important à l'attention de tous les organismes à but non lucratif opérant sur le territoire du Canton de Harrington

Madame, Monsieur,

Par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Municipalité du Canton de Harrington a choisi de souscrire à un régime d'assurance qui fournirait une couverture d'assurance avec une prime raisonnable pour les organismes à but non lucratif opérant dans les limites de notre municipalité. Une couverture pour tous les aspects de l'assurance (responsabilité, biens et autres types de pertes) est disponible ainsi qu'une couverture pour les bénévoles; et le ratio de coûts est normalement inférieur à ce que propose une compagnie d'assurance directement à l'organisme.

Les associations de lacs, les centres communautaires, les œuvres de bienfaisance et d'autres types d'organismes de services communautaires qui sont inscrits au *Registre des Entreprises du Québec*, sont éligibles à cet avantage.

Vous trouverez, ci-joint, les détails de l'assurance fournie par BFL Canada Inc. aux membres de l'UMQ, dont la Municipalité du Canton de Harrington est membre.

Pour déterminer les coûts associés à votre organisme, vous pouvez postuler en ligne à l'adresse suivante: <https://osbl.bflcanada.ca>, qui fournit une plate-forme bilingue.

Les bénévoles et les organismes bénévoles constituent un élément important des activités quotidiennes de notre municipalité. En tant que tels, nous nous engageons à continuer à apporter notre soutien.

Le Maire & le Conseil